# SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (S.P.R.)
# DE LA VILLE DE PONT-SAINT-ESPRIT
## *PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR*

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
OCCITANIE

UNITE DEPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

COMMUNE DE PONT-SAINT-ESPRIT

## *PLAN REGLEMENTAIRE*

*P.S.M.V. approuvé par arrêté préfectoral le 2 mars 2020*

G.H.E.C.O. Urbanistes
Bernard WAGON, Architecte Urbaniste
Valérie ROUSSET, Historienne de l'Art
Carole JAFFRE, OPQU
Gabrielle WELISCH, Architecte

Date : 2 mars 2020
Echelle : 1/1000e

# PLAN **2A**

- Limite du Secteur Sauvegardé actuel "S"
- Sous-secteur du Secteur Sauvegardé "S indicé"
- Edifice classé au titre de la législation sur les Monuments Historiques
- Edifice inscrit au titre de la législation sur les Monuments Historiques : F : Façade T : Toiture E: Escalier Cl : Clôture
- Sol protégé par la législation sur les Monuments Historiques
- Immeubles d'intérêt patrimonial majeur à maintenir (1ère catégorie)
- Immeuble d'intérêt patrimonial et urbain à maintenir (2e catégorie)
- Immeuble constitutif de l'ensemble urbain (3e catégorie)
- Immeuble ou partie d'immeuble non protégé
- Bâtiment ou partie de bâtiment dont la suppression pourra être demandée
- Bâtiment ou partie de bâtiment dont la suppression pourra être demandée sauf pour le maintien d'une activité commerciale nécessitant une terrasse
- Modification imposée
- Emprise de construction imposée
- Alignement imposé strict
- Alignement imposé en tout ou partie (en secteur Sb)
- Jardin protégé
- Espace ouvert protégé
- Espace libre protégé (C = Cour - Cc = Cour couverte)
- Alignement d'arbres protégé
- Arbre remarquable protégé
- Continuité de front bâti
- Passage public ou privé à maintenir ou à créer
- Passages intérieurs, couloirs d'accès, propres à la morphologie des immeubles
- Androne (espace libre, étroit, entre deux maisons
- Accès porte d'entrée
- Escaliers protégés : - en vis - en vis disparu - droit - droit à quart tournant - à 2 volées - à vide central - à 4 volées
- Voûte d'arête
- Voûte en berceau
- Voûte en agrès
- Arc
- Cheminée
- Puits - citerne
- Détail architectural exceptionnel (A arcade, f fontaine, Pil pilier, Po pâle de portail, P encadrement de porte, Por porche, Sc sculpture, Bo boiseries, B balcon, PL plafond/plancher, PLP plafond peint, De décor peint, Cr chasse-roue, d devanture, h ouvrage hydraulique et fluvial, g galerie)
- Elément d'archéologie du bâti
- Mur ou soutènement à maintenir
- Maintien d'une clôture
- Voies le long desquelles est préservée ou développée la diversité commerciale
- Emplacement réservé pour voie, passage ou ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert et numéro d'opération
- Axe de composition à préserver
- Hauteur d'immeuble maximale autorisée (2 = R+2)

*Informatif :*
- (1,2...) Etage correspondant
- Parking
- Terrasse
- Perspectives particulières ou falisceau de perspectives à conserver sur un site, un édifice ou un ensemble bâti

*Pour information :*
Aléa inondation du Rhône (PAC octobre 2009) :
- *Zone d'aléa fort (hauteur d'eau > 1 m)*
- *Zone d'aléa modéré (hauteur d'eau < 1 m)*
- Digue du Rhône
- 100 m *Bande de sécurité de 100 m derrière la digue du Rhône (aléa considéré comme fort)*
- Traces de la Citadelle

- L'O.A.P. "Espaces publics" porte sur l'ensemble du P.S.M.V.
- L'O.A.P. "Citadelle" porte sur les secteurs Sa et Sc

**LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES**

| N° | DESIGNATION | BENEFICIAIRE |
|---|---|---|
| 1 | Elargissement de 10 m de la voie - rue des Capucins | Commune |
| 2 | Parking public | Commune |
| 3 | Parking public | Commune |
| 4 | Création d'un espace public et parking | Commune |

Réf. : W:\Pont Saint Esprit\PSI-PSMV DOSSIER ARRET\ORIGINAUX\pièces-graphiques\02-Plans PSMV\PONT ST-ESPRIT-PSMV.dwg

0 m 50 m